



Lycéens

Bac professionnel : du changement à la rentrée 2026

Publié le 27 février 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'organisation de l'année de terminale sera modifiée pour les lycéens professionnels à partir de l'année scolaire 2026-2027. Les épreuves du baccalauréat n'auront plus lieu mi-mai, et les modalités de la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études changeront.



Crédits: Robert Kneschke - stock.adobe.com

À partir de l'année scolaire 2026-2027, les épreuves écrites du baccalauréat professionnel auront lieu **mi-juin**, et non plus au milieu du mois de mai ; le calendrier de ces épreuves est ainsi aligné sur celui des épreuves des voies générale et technologique.

À noter

Après leurs épreuves écrites, les lycéens professionnels **bénéficieront d'une préparation à l'oral de projet** et à l'épreuve de contrôle (cette épreuve est destinée aux candidats ayant obtenu une moyenne générale située entre 8 et 9,9 sur 20 aux épreuves communes du baccalauréat et une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat) ; la préparation à ces épreuves est organisée par les équipes pédagogiques de chaque établissement scolaire.

À compter de l'année scolaire 2026-2027, les lycéens professionnels bénéficieront par ailleurs de **2 semaines d'accompagnement personnalisé avant la mi-mars, en amont de la clôture des vœux sur Parcoursup** ; ces 2 semaines viendront en complément des heures de soutien au parcours (ces heures réparties tout au long de la scolarité en lycée professionnel permettent aux élèves de sécuriser leur parcours et d'affiner leur projet scolaire puis professionnel).

La période d'accompagnement personnalisé prendra la forme, en fonction notamment du projet post-bac de chaque élève :

- de 2 semaines de formation en milieu professionnel (rémunérées par l'État), qui s'ajouteront aux **périodes obligatoires de formation en milieu professionnel** ;
- ou de 2 semaines de temps d'accompagnement préparant à la poursuite d'études.

L'organisation de ces 2 semaines d'accompagnement personnalisé sera confiée à chaque établissement scolaire ; cela doit permettre d'adapter la mise en œuvre de ces semaines au contexte local, au tissu économique territorial et aux partenariats existants.

À noter

Ces 2 semaines d'accompagnement personnalisé, qui auront lieu en mars, remplaceront le « parcours différencié » (aussi nommé « parcours en Y ») organisé jusque-là en fin d'année scolaire.

Le parcours différencié avait été mis en place lors de l'année scolaire 2024-2025. Il durait alors 6 semaines, puis il a été réduit à 4 semaines pour cette année scolaire 2025-2026.

Comme les semaines d'accompagnement personnalisé, le parcours différencié permet aux lycéens de choisir entre 2 voies :

- un parcours de préparation à l'insertion professionnelle, qui prend la forme d'une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel devant être pensées comme des tremplins vers l'emploi ;
- un parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures, dont l'objectif est de favoriser la réussite d'études post-baccalauréat (un renforcement méthodologique pour travailler de façon autonome, une découverte des formations post-baccalauréat, la mise en œuvre de projets propices au développement des compétences psychosociales, etc.).

Voir aussi

- [Prime pour l'achat d'équipement de l'élève inscrit dans la voie professionnelle](#)
Service Public
- [Un nouveau diplôme consacré aux métiers d'art](#)
Service Public
- [Parcoursup : phase principale d'admission à partir du 2 juin](#)
Service Public
- [Réforme des lycées professionnels : des ajustements en terminale pour renforcer la réussite des élèves dès la rentrée 2026](#)
Ministère chargé de l'éducation
- [Le baccalauréat professionnel](#)
Ministère chargé de l'éducation

Agenda

- À PARTIR DU 1 MAI 2026**
Timbre fiscal
→ [Titres de séjour : augmentation du montant des taxes demandées aux étrangers à compter du 1er mai](#)
Publié le 12 mai 2026
- DU 1 JUIN 2026 AU 15 JANV. 2027**
Enseignement supérieur
→ [Comment bénéficier de l'aide à la mobilité Parcoursup ?](#)
Publié le 12 mai 2026
- DU 24 JUIN AU 21 JUIL. 2026**
Soldes
→ [Quelles sont les dates des soldes d'été 2026 ?](#)
Publié le 07 mai 2026
- JUSQU'AU 4 JUIN 2026**
Impôts 2026
→ [Déclaration des revenus de 2025 : quelle est la date limite dans votre département ?](#)
Publié le 08 avril 2026

[Voir toutes les échéances](#) →

→ [Une remarque ?](#)

Recevoir la lettre de Service Public

Abonnement hebdomadaire gratuit

S'abonner

[Lire la dernière lettre](#) | [Voir toutes les lettres](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Fiches pratiques par thèmes

Papiers - Citoyenneté - Elections
Famille - Scolarité
Social - Santé
Travail - Formation
Logement
Transports - Mobilité

Argent - Impôts - Consommation
Justice
Étranger - Europe
Loisirs - Sports - Culture
Associations, fondations et fonds de dotation

Démarches et outils

Démarches en ligne
Formulaires administratifs (cerfas)
Simulateurs
Modèles de lettres
Outils de recherche
Allo Service Public
Annuaire de l'administration

Nous connaître

Chiffres
Mise à disposition des données
Missions et valeurs
Aide
Vous êtes une administration ?
Vous êtes journaliste ?
Contacter Service Public